**RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC) commun à tous les lots**

**SAS Loire Atlantique Nautisme**

**16 Quai Ernest Renaud, BP 90517, 44105 Nantes CEDEX 4**

**Siret : 808 417 075 00013**

**Marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie de la SAS Loire Atlantique nautisme**

**Procédure Adaptée – n° marché : 2023 RTPN 4112**

(*Selon les dispositions des articles L.2123-1 et R-2123-1 du code de la commande publique)*

**Date limite de réception des candidatures et des offres**

**Au plus tard** **le 15 décembre 2023 - 12 Heures**

Cette consultation fait l’objet d’une annonce parue :

* Au BOAMP
* JAL (ouest France)
* Sur notre site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
* Sur notre site internet : http://nantesstnazaire.cci.fr/

**NB :**

L’article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d’un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique**. »

**FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE PRECONISE : PADES**

#### SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS 3

PREAMBULE - DEFINITIONS 3

ARTICLE 1 OBJET DE L’APPEL D’OFFRES 4

ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHE 4

2.1 Procédure de passation du marché 4

2.2 Nombre de titulaire 4

2.3 Allotissement 4

2.4 Durée du marché 4

2.5 Variantes 5

2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles 5

2.7 Modifications du dossier de consultation 5

2.8 Demande de renseignements 5

2.9 Classifications CPV 6

2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE) 6

2.11 Obligation des candidats 6

2.12 Délai de validité des offres 6

2.13 Prestations similaires 6

ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHE 7

ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 7

ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8

ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8

6.1 Sélection des candidatures 8

6.2 Choix de l’offre économiquement la plus avantageuse 9

ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT 10

ARTICLE 8 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION 10

ARTICLE 9 VISITE DE SITE 10

ARTICLE 10 REPRISE DU PERSONNEL 10

ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS 11

# LISTE DES ABREVIATIONS

AAPC : Avis d'Appel Public à la Concurrence

BOAMP : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics

CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales

CCP : Code de la Commande Publique

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DCE  : Dossier de Consultation des Entreprises

JOUE : Journal Officiel de l’Union Européenne

PA : Pouvoir adjudicateur

RC : Règlement de la consultation

# OBJET DE L’APPEL D’OFFRES

L’objet de l’appel d’offres est un marché de de nettoyage des locaux et de la vitrerie pour le compte de l’entité suivante :

* **SAS Loire Atlantique Plaisance,** 16 quai Ernest Renaud, 44100 Nantes.

**Le présent marché fait l’objet de 3 lots délimités par leur périmètre géographique, pour les sites d’exécution des prestants suivants :**

* **Lot 1 – Ports Secteur Nord**
* **Capitainerie de Piriac -** 1 Rue du Fort Baron – 44420 Piriac sur Mer
* **Port de plaisance La Turballe** – Quai Sevine Bustamente – 44420 La Turballe
* **Lot 2 – Ports Secteur Centre**
* **Capitainerie de la Baule –** 1 Quai Rageot de la Touche – 44500 La Baule
* **Port d’échouage de Pornichet –**Boulevard des Océanides – 44380 Pornichet
* **Lot 3 – Port Secteur Sud**
* **Port de Pornic** *-* La, Av. de la Noëveillard, 44210 Pornic

# DESCRIPTION DU MARCHE

## 2.1 Procédure de passation du marché

La procédure retenue est celle de la procédure adaptée suivant les dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique (CCP).

Ce marché un accord cadre suivant les dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 du CCP.

Les prestations font l’objet d’un marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 140 k€ HT pour l’ensemble des périodes du marché (reconduction comprise).

## 2.2 Nombre de titulaire

1

## 2.3 Allotissement

Le marché est constitué de 3 lots :

* Lot 1 : Ports secteur Nord (Piriac et la Turballe)
* Lot 2 : Ports secteur Centre (La Baule et Pornichet)
* Lot 3 : Port Secteur Sud (Pornic)

Les candidats doivent soumissionner pour la réalisation de l’ensemble des prestations du lot.

##

## 2.4 Durée du marché

**Date de début de marché**: 1er janvier 2024 ou date de réception de notification du marché

**Durée du marché**: 1 an renouvelable 1 fois par tacite reconduction par période d’un an, avec possibilité de résiliation à tout moment après un préavis de 4 mois.

En cas de non-reconduction du marché, la SAS LAN le notifiera au titulaire 2 mois avant la date anniversaire du marché. Dépassé ce délai et / ou en cas d’absence de non-reconduction, le marché est automatiquement reconduit pour une période supplémentaire, jusqu’au terme maximum du marché.

Dans le cas de la résiliation de marché, la décision de résiliation est notifiée au titulaire. La résiliation prend effet à la date fixée dans la décision de résiliation.

## 2.5 Variantes

Sans objet

## 2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles

Sans Objet.

## 2.7 Modifications du dossier de consultation

La SAS LAN se réserve le droit d'apporter au plus tard le 11 décembre 2023, les modifications de détails au dossier de consultation.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation ou du cahier des charges. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.8 Demande de renseignements

Les renseignements d’ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) jusqu’au 08 décembre 2023. Toute demande déposée après cette date limite n’obtiendra pas de réponse de la part de la SAS LAN. Les réponses apportées par la SAS LAN pourront être communiquées jusqu’au 11 décembre 2023.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par la SAS LAN, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## 2.9 Classifications CPV

* Principal : 90919200 « services de nettoyage des bureaux »
* Secondaire : 90911300 « services de nettoyage de vitres »

## 2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

* Le présent Règlement de la Consultation (RC) et ses annexes, commun à tous les lots
* Un Acte d’Engagement (AE), un par lot
* Un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), commun à tous les lots
* Un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), et ses annexes, communs à tous les lots
* Un Bordereau des Prix Unitaires (BPU), un par lot
* La Grille RSE

## 2.11 Obligation des candidats

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambigüité qu’ils pourraient déceler dans les documents faisant partis de la présente consultation.

Les candidats sont invités également :

* à prendre en considération les mesures qu’imposent la lutte contre la propagation du virus covid-19, en phase exécution du marché
* à en tenir compte directement dans l’élaboration de leur offre.

## 2.12 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de consultation.

## 2.13 Prestations similaires

La SAS LAN se réserve la possibilité de confier au(x) titulaire(s) des lots, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

# MONTANT DU MARCHE

Les montants de la prestation sont contractuels et précisés au sein de l’Acte d’Engagement (AE). Ils ne pourront être modifiés ni pendant la consultation ni en cours d’exécution.

Les montants des prestations sont fermes la première année du marché et révisables les années suivantes à la date anniversaire et ce au regard de la formule de l’Acte d’Engagement (AE).

# CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises sur notre plate-forme de dématérialisation : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). L’inscription est gratuite et rapide.

Il est important de rappeler qu’en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C’est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

Aussi, les éléments de la candidature ou de l’offre, qui doivent être entièrement rédigés en langue française, pourront faire l’objet, de demandes de précisions et de compléments.

|  |
| --- |
| **Contenu des candidatures et des offres** |
|  | Réponse électronique (obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises) | Documents qui seront demandés au seul candidat retenu  |
| Lettre de candidature DC1 | x |  |
| Lettre de déclaration DC2, un par lot | x |  |
| Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous-traitant) | x |  |
| Déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant les prestations qui font l’objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2 | x |  |
| Attestations d’assurance |  | x |
| Extrait du registre pertinent, tel qu’un extrait K, un extrait K bis ou un extrait D1 de moins de 3 mois |  | x |
| Attestation de régularité fiscale de l’année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement |  | x |
| Attestation sociale de l’année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement |  | x |
| Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée  |  | x |
| Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire | x |  |
| L’acte d’engagement complété et daté, un par lot | x | signé électroniquement format PADES recommandé |
| Le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) complété et daté, un par lot | x |   |
| Le CCTP, Moyens mis en œuvre complétée et datée, un par lot | x |  |
| **Pièces de l’offre, communes à tous les lots**  |
| Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l’objet du présent marché | x |   |
| Certification qualité le cas échéant et des engagements qualité | x |   |
| Présentation du niveau d’engagement du management et de l’encadrement de 1er niveau ou de proximité ainsi que l’agence responsable du marché (rôles, fonctions de chacun et nombre de clients par manager de proximité, …), | x |   |
| 1 fiche par site (A4) de l’équipe (œuvrant et non œuvrant) avec indication du nombre d’heures par jour, leur qualification, leur temps de travail.  | x |   |
| 1 fiche par site (A4) du matériel mis à disposition, | x |   |
| Présentation de la méthodologie d’intervention et de prise en charge du marché, | x |   |
| Présentation précise du niveau de cadence, | x |   |
| Présentation des produits éco responsables | x |  |
| En cas de groupement d’entreprises, la convention entre les membres | x |  |
| L’engagement du candidat vers des actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l’objet du présent marché – **Grille RSE à compléter** | x |   |

Si après les 5 jours ouvrés à compter de la demande de documents de la SAS LAN auprès du candidat retenu, celui-ci n’est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l’offre remise initialement après négociation ou mise au point avec l’acheteur et l’offre signée, le marché sera attribué à l’offre classée en 2ème (sous réserve qu’elle fournisse à son tour les documents demandés).

**Dans le cas où un candidat fournirait dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, la SAS LAN ne les prendrait pas en compte.**

 **La signature électronique des documents n’est plus requise lors du dépôt de votre offre**. **Elle ne sera demandée qu’à le ou les attributaires des lots du présent marché.**

# DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La candidature et l’offre devront parvenir à l’adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr

**Au plus tard le 15 décembre 2023 - 12 Heures**

Les dossiers déposés après la date et l’heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

# JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

## 6.1 Sélection des candidatures

**Seront éliminés :**

* Les dossiers reçus après la date et l’heure limites de dépôt figurant au présent règlement ;
* Les candidatures incomplètes et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement

Toutefois et conformément à l’article R-2144.2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

* Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
* Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
	+ Garanties financières
	+ Moyens humains et techniques
	+ Capacités professionnelles (seront notamment présentées les références sur des projets de nature similaire)

## 6.2 Choix de l’offre économiquement la plus avantageuse

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

* Qualité technique de l’offre : 40 %
	+ Organisation de la prestation / Méthodologie
	+ Dotation horaire en encadrement
	+ Dotation horaire en moyens humains œuvrant
* Prix Forfaitaire dont la vitrerie : 30 %
* Démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l’objet du présent marché : 25 %
* Prix des Bordereaux de Prix Unitaires : 5 %

**Méthode de notation pour l’analyse comparative des offres :**

* Pour les 2 critères « Prix » :

Note de l’offre analysée = (Note maximale (sur 5) x prix le plus bas) / Prix de l’offre analysée

* Pour le critère « Qualité technique de l’offre » :

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l’échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

* Pour le critère « Démarche RSE » : Moyenne des notes de l’ensemble des critères du cadre de réponse RSE (Grille RSE).

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l’échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

Une fois les notes renseignées, la SAS LAN multipliera ces notes par les pondérations associées à chaque critère. Puis, la SAS LAN fera la somme pour chaque candidat et c’est le candidat qui aura la plus grande somme qui sera le titulaire du présent marché. Au cas où deux candidats obtiendraient la même note finale, celle ayant présenté l’offre de prix la plus basse sera retenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d’addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l’offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l’entrepreneur concerné est sur le point d’être retenu, il sera invité à les rectifier avant l’attribution ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme offre irrégulière.

# REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres.

# SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

La SAS LAN se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne pas retenir la totalité des prestations. Il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

# VISITE DE SITE

Les surfaces à nettoyer indiquées dans le dossier de consultation n’ont pas de valeurs contractuelles. Il appartient aux candidats de visiter les sites pour effectuer les vérifications nécessaires, s’ils le souhaitent.

Des visites de sites peuvent donc être organisées à votre demande et ne sont pas obligatoires.

Les contacts sont les suivants :

Lot 01: Christophe GUENA: christophe.guena@la-nautisme.fr

Lot 02: Pierre-Nicolas ROY: pierre.nicolas-roy@la-nautisme.fr

Lot 03: Jean-Charles BEOUGIN : jean.charles-begouin@la-nautisme.fr

Si des questions précises venant à nécessiter une mise au point, celles-ci devront être posés sur la plate-forme de dématérialisation de nos marchés publics : www.marches-publics.gouv.fr.

La distribution de questionnaires sur site n’est pas autorisée.

Le prix forfaitaire contenu dans l’offre ne saurait être remis en cause ultérieurement du fait d’une éventuelle correction du métré des surfaces.

# REPRISE DU PERSONNEL

Le titulaire du lot, qui entre dans le champ d’application de la convention collective de nettoyage, doivent prendre en compte dans son offre la reprise du personnel affecté à ces missions avec les mêmes salaires et avantages.

Afin que chaque candidat puisse chiffrer son offre, les informations concernant le personnel à reprendre sont dans une annexe du RC.

# VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

**Procédures de recours** :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif

6 allée Ile Gloriette BP 24111

44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02.55.10.10.02

Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel : *greffe.ta-nantes@juradm.fr*

Introduction des recours :

* Référé pré contractuel conformément aux délais et dispositions de l'article L551.1 et s. Du Code de Justice Administrative.
* Référé contractuel conformément aux délais et dispositions de l'article L551.13 et s. Du Code de Justice Administrative.
* Recours de plein contentieux ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif

6 allée Ile Gloriette BP 24111

44041 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02.55.10.10.02

Télécopie : 02.55.10.10.03

Courriel : *greffe.ta-nantes@juradm.fr*